



PROGRAMME DE MOBILITÉS DOCTORALES

Appel à candidatures 2024

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- Ce programme s'adresse aux doctorants de nationalité marocaine
 - en **cotutelle** de thèse ;
 - en **codirection** de thèse ;
 - bénéficiant d'une **invitation** à effectuer une mobilité dans un laboratoire français ;
 - en **post-doctorat**.

Ce programme de bourses finance un séjour de recherche dans un laboratoire français d'une durée de trois mois minimum et de quatre mois maximum **à partir de septembre 2024**. Pour les étudiants en cotutelle, cette mobilité devra être réalisée dans le cadre du calendrier établi dans la convention de cotutelle pour 2024.

- Le dossier de candidature doit être rédigé en français.

La bourse comprend :

- la gratuité des frais de visa (toutefois les frais d'enregistrement du dossier auprès de l'organisme TLS sont à la charge du boursier) ;
- la gratuité des frais Campus France
- les frais de voyage entre le Maroc et la France correspond à la prise en charge d'un aller/retour sur l'année ;
- une couverture sociale pendant la durée du séjour en France ;
- une bourse d'études pendant la durée du séjour en France ;
- la facilitation de la recherche d'un logement en résidence universitaire CROUS en fonction des disponibilités par l'agence Campus France.

PROCEDURE

- Le dossier est à retourner obligatoirement avant le **8 juillet, 23h59 (heure de Rabat)** délai de rigueur, à l'adresse suivante : **bourses.esr@ifmaroc.com** (le dossier doit être compilé en **un seul document** et avoir un **volume maximal de 3 Mo**).
- Tout dossier incomplet ou envoyé hors délai (heure d'envoi du message électronique faisant foi) ne sera pas examiné.
- L'examen des candidatures sera réalisé par une Commission mixte franco-marocaine. Les résultats seront notifiés et publiés sur le site de l'Institut Français du Maroc au plus tard le **25 juillet 2024**.

DOCUMENTS A PRODUIRE

Le dossier de candidature est à adresser par courriel au Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Maroc à l'adresse suivante : bourses.esr@ifmaroc.com. Il doit être compilé en un seul document, suivant l'ordre établi ci-dessous et avoir un volume maximal de 3 Mo :

- Formulaire de candidature signé par le candidat, le Directeur de thèse et le chef d'établissement marocain ;
 - Curriculum Vitae (une page maximum) ;
 - Copie du passeport valide minimum trois mois après la fin du séjour en France ;
- Pour les étudiants en cotutelle :
- Lettre d'invitation du directeur du laboratoire d'accueil en France, **précisant les dates de début et de de fin de séjour en 2024** ;
 - Copie de la convention de cotutelle (attention : les dates d'accueil de l'étudiant devront être comprises dans le calendrier de présence en France prévu par la convention de cotutelle) ;
 - Copie du certificat d'inscription en France, le cas échéant.
- Pour les étudiants en codirection :
- Lettre d'invitation du directeur du laboratoire d'accueil en France, **précisant les dates de début et de de fin de séjour en 2024** ;
- Pour les étudiants bénéficiant d'une invitation à effectuer une mobilité dans un laboratoire français :
- Lettre d'invitation du directeur du laboratoire d'accueil en France, **précisant les dates de début et de de fin de séjour en 2024** ;
- Pour les étudiants en post-doctorat :
- Lettre d'invitation du directeur du laboratoire d'accueil en France, **précisant les dates de début et de de fin de séjour en 2024 et mentionnant un accueil dans le cadre d'un post-doctorat.**

*NB : Une convention d'accueil d'un chercheur ou d'un enseignant étranger (formulaire Cerfa 16079*03 – accessible [en cliquant ici](#)) sera requise par le consulat pour une demande de visa « passeport-talent ».*

CRITERES D'EVALUATION

Les candidatures seront appréciées à partir des critères d'analyse suivants :

- Qualité du parcours académique et universitaire ;
- Capacités de contextualisation du sujet de recherche (présenter l'intérêt du sujet en matière de développement social, sanitaire, économique, environnemental, etc.) ;
- Qualité de l'argumentation pour justifier d'une mobilité en France ;
- **A partir de la deuxième année de doctorat** : qualité de la production scientifique (communications orales, rédaction d'articles publiés ou en projet de publication, etc.).
- Une attention particulière sera accordée aux doctorantes et doctorants bénéficiant des bourses dans le cadre du **programme des Doctorants Moniteurs : « PhD-ASsociate Scholarship – PASS »**